

Annexe : Chapitre 2 - Subventions promouvant l'efficacité énergétique

Efficiency énergétique des appareils gros électroménagers (art. 10)

Attention :

Cette subvention peut seulement être demandée si un remplacement d'un appareil gros électroménager a été effectué par un nouvel appareil gros électroménager répondant à la classe d'efficacité énergétique indiquée au tableau ci-après.

Important : une preuve de remplacement ou d'élimination de l'ancien appareil gros électroménager est à fournir !

Ainsi des nouvelles acquisitions sans remplacement d'appareil ne sont pas subventionnées !

La subvention communale s'élève à 15% du prix d'achat hors TVA sur une période de 5 ans et par type d'appareil gros électroménager

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un réfrigérateur
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A-C |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un congélateur
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A-C |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un appareil combiné réfrigérateur avec congélateur
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A-D |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un lave-linge
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un sèche-linge
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A+++ |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un appareil combiné lave-linge avec sèche-linge
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un four
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A+++ - A+ |
| <input type="checkbox"/> remplacement d'un lave-vaisselle
→ le nouvel appareil doit avoir la classe d'efficacité énergétique A |

Pièces justificatives requises :

- preuve de paiement de la facture y relative et
- preuve que l'appareil gros électroménager remplacé a été pris en charge par une entreprise de collecte agréée par l'Administration de l'environnement.